



AVIS PUBLIC

Promulgation et entrée en vigueur Règlement d'emprunt numéro 731

(Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, art. 362)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 12 septembre 2023, le conseil municipal a adopté le règlement d'emprunt numéro 731 intitulé :

Règlement décrétant un emprunt de 1 618 600 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024

Le règlement numéro 731 a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 24 octobre 2023.

Ce règlement d'emprunt entre en vigueur le jour de sa publication.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot pendant les heures d'ouverture ou sur le site de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 2 novembre 2023.

(Original signé)

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Directrice des affaires juridiques et greffière